

## Comment je fais ?

1) J'imprime ma liste d'adhérents régulièrement quand elle change, et **je supprime toutes les éditions précédentes.**

Cette liste est strictement confidentielle, donc je ne la diffuse en aucun cas. Les numéros des adhérents sont dessus.

2) Je vais sur le site <http://ciotatsel.free.fr> :

a) Pour lire les dernières infos de la Gazette et les dernières offres de compétences mises en ligne ou je clique sur le lien prestations pour voir qui offre le service qui m'intéresse. Je note le numéro et je contacte l'intéressé, soit par mail soit par téléphone selon l'urgence (sachant que tout le monde ne regarde pas ses mails quotidiennement)

3) Je peux aussi contacter tous les adhérents de CiotatSEL de 2 manières différentes selon que ma demande a un caractère ponctuel ou non

- **Ma demande a un caractère pérenne** (elle devra figurer dans le catalogue)  
Dans ce cas j'utilise le formulaire suivant :

**AJOUT DE COMPETENCES**  
(uniquement pour insertion dans le catalogue)

**Et aucun autre sous peine de ne jamais voir votre demande aboutir.**

- **Ma demande est ponctuelle**

**Exemple :** Besoin de chaînes pour un séjour à la montagne

**Elle est destinée à passer dans la Gazette  
(C'est une petite annonce)**

- a) Je remplis le formulaire du site : **ANNONCES POUR LA GAZETTE** et CiotatSEL  
le diffuse à tous dans cette même gazette durant 2 semaines.
- b) Si je sais envoyer un mail à tous en copie cachée, je le fais moi-même, à partir de ma boîte mail, en reprenant les champs du formulaire. Il ne faut pas que la liste des adhérents apparaisse. Si vous ne savez pas faire, on viendra vous le montrer bénévolement à domicile.

**Je respecte la règle en matière d'objet sur les mails.**

**Il commence toujours par SEL**

**Exemple :** Objet = SEL – Demande de transport

Texte = Vers gare de La Ciotat le 24 Décembre à 23h55. Merci de me contacter par fil au XXX.

Signature = YYY n° ZZZ

(si vous croyez au Père Noël il y aura quelqu'un, quoique, avec le SEL tout peut arriver !)

**ATTENTION :** un message adressé aux adhérents doit être court, il ne doit comporter que « j'offre ou je demande », **jamais** autre chose (type hoax ou spam ou texte à connotation religieuse, politique, raciste ou contenant des propositions financières), ou toute autre sorte d'info SEL ou hors SEL, vous vous y êtes engagés en signant la Charte d'adhésion, cela peut aller jusqu'à l'éviction de l'association en cas de récidive.

C'est **LA** condition sine qua non de cohabitation pacifique, question d'autodiscipline !!!...

4) Lors d'un échange, je me mets d'accord sur sa durée (1 heure = 60 grains de sel quel que soit le travail ; travail manuel = travail intellectuel), le temps de préparation ou de correction peut être ajouté (de gré à gré).

5) Les trocs de petits biens sont réalisés de gré à gré **avant** la transaction

**Exemples :** 1 livre = 10 grains ; prêt d'un lit pliant = 60 grains la semaine, etc...

Si vous hésitez, voyez avant l'échange avec le président (Jean-Paul N°47) ou le trésorier (Jean-Claude N°11).

Le montant de l'échange est effectué de gré à gré, il doit être estimé avant la transaction pour éviter tout litige.

6) Une fois la transaction réalisée, celui qui a rendu service rejoint la zone "Membres" du site, ouvre la demande comptabilisation de grains, remplit et envoie le formulaire :

### **COMPTABILISER VOS GRAINS DE SEL**

Pour la bonne règle, **il envoie, par mail, une copie** au partenaire de l'échange.

7) Chaque sélien commence sa «vie sélienne» avec un pactole de 300 grains de sel, équivalent à 5 heures de travail.

Ceci afin de pouvoir commencer à me familiariser avec les échanges SEL sans être débiteur. De toute façon il n'y a ni agio, ni intérêt.

Mon compte peut varier de + 1000 Grains à – 1000 Grains sans que l'on me dise quoi que ce soit. Mais c'est à éviter, les pentes sont toujours dures dans les deux sens.

8) Je peux échanger avec les adhérents des autres SEL de France qui pratiquent la réciprocité (la majeure partie). Certains utilisent d'autres monnaies d'échange, telles que e : olives, galets, coquelicots, gouttes de lait, etc... Mais c'est toujours 60 unités pour une heure.

Pour ces transactions, une Fiche de Richesse Intersel (FRI) est téléchargeable sur le site.

Elle est obligatoire pour tout échange avec un autre SEL.

Outre son utilité de SEL à SEL, elle servira également lors des B.L.E.(Bourse Locale d'Echange) pour répertorier plus aisément les échanges multiples. Elle sera remise soit au comptable des grains, soit déposée dans la boîte aux lettres de l'association.

9) De temps à autre nous organisons des BLE Intra ou Inter SEL, on vide sa cave, son grenier, etc... Avec des poignées de grains ; et puis après (ou avant) on partage le **repas tiré du sac** (ça on ne l'oublie jamais)

10) **Repas tiré du sac** : chacun apporte un plat (autant de parts que de participants) + 1 boisson (bouteille d'eau, jus de fruit, vin) + ses couverts et son verre + pain ; on met tout sur une grande table et on partage le buffet (miam car tout est fait maison)

Vous trouverez toutes les infos sur tous les autres SEL et sur les associations dérivées des SEL : Route des SEL, Route des stages, etc.

sur le site <http://selidaire.org>. Tous les liens pour rejoindre ces sites sont sur le notre à partir de la page d'accueil (clic sur [Liens](#))